

# FICOBA : l'accès à la liste de vos comptes bancaires simplifié

Mise en ligne le 20 Janvier 2025



**Le fichier des comptes bancaires FICOBA (fichier des comptes bancaires et assimilés), géré par la direction générale des finances publiques, recense l'ensemble des comptes (compte courant, compte d'épargne, compte titre) et coffres forts ouverts auprès des établissements bancaires en France.**

FICOBA indique les opérations d'ouverture, de modification et de clôture d'un compte, en précisant certaines informations (nom et adresse de la banque, l'identité du/des titulaires, le type de compte, son numéro et les dates essentielles (ouverture, clôture)).

Il peut être utile d'effectuer une consultation FICOBA lorsque :

- Vous suspectez **[l'usurpation de votre identité](#)**, afin de vérifier qu'aucun compte n'a été ouvert à votre nom ;
- Vous souhaitez savoir si vous êtes titulaire d'un compte que vous avez oublié ou dont vous n'avez pas eu connaissance (par exemple livret d'épargne ouvert par vos parents).

Depuis le 6 janvier 2025, la demande d'accès à cette liste est à effectuer directement via votre espace particulier sur le site Internet **[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)** (connexion à votre espace particulier puis rubrique « Autres services » et « Accéder au fichier FICOBA ») ou par voie postale à l'adresse du service des impôts dont vous dépendez.

Auparavant les demandes étaient traitées par la CNIL. Si vous avez formulé une demande avant le 6 janvier 2025, elle reste prise en charge par la CNIL.

Ces modalités d'accès sont valables pour les comptes ouverts à votre nom, ainsi que pour ceux ouverts au nom de votre/vos enfant(s) mineur(s) dont vous êtes le représentant légal.

Pour plus d'informations concernant le FICOBA, nous vous invitons à consulter la page Internet suivante : **[Fichier des comptes bancaires \(Ficoba\)](#)**